

EXPLOITATION EN OVIN LAIT BIO RECHERCHE ASSOCIE

SECTEUR MONTS DE LACAUNE / ROUGIER

Offre N° : RDI 12 1684

BIO

Localisation

Département : Aveyron

Exploitation située dans le canton de Saint Sernin à 35 km au sud de St Affrique et 20 km de Lacaune, région naturelle intermédiaire Rougier et monts de Lacaune à 700 m d'altitude.

Contexte

Exploitant individuel, en production ovin lait bio, recherche un associé pour partager le travail jusqu'à son départ en retraite en 2024, puis pour transmettre son exploitation à partir de 2025.

Exploitation

Type d'installation : En association ou société

Mode de cession : Cession progressive de parts sociales

Activité : Elevage, Elevage d ovins lait.

SAU : 71,00 ha

Logement repreneur : Logement à trouver

Description : Ovin lait BIO pour le GIE BIO.

- Foncier : 71 ha de SAU tout en propriété. L'exploitation est assez groupée autour des bâtiments d'exploitation, pentue. 8 ha de rougier séchant et peu profonds + 63 ha de terres noires et superficielles des Monts de Lacaune.
- Cheptel : 350 brebis laitières produisent 750 hl de lait livrés au GIE bio. 90 agnelles et 10 béliers permettent le renouvellement.
- Plantation : 15 ha de céréales d'hiver dont 4ha de méteil, 33 ha de prairies temporaires et 24 ha de prairies permanentes.
- Bâtiment d'exploitation : Une bergerie de 380 places (construction 1975) avec 2 tapis d'alimentation automatiques et un hangar de stockage attenant. La salle de traite est de 24 postes (48 places). Les bâtiments sont fonctionnels.
- Matériel : En propriété : 2 tracteurs, matériel de fenaison et plateau fourrager. En CUMA : 2 tracteurs, presse, épandeur, charrue, semoir, andaineur, enrubaneuse...
Le matériel est suffisant et entretenu. Présence localement de plusieurs CUMA qui proposent tous les types de service classiques.
- Environnement socio économique : Deux écoles primaires à proximité (à 2 et 6 km). Les premiers collèges sont à 15 km et le lycée est à 35 km. Les commerces de base sont à 15 km et tous les services et commerces à 20km. Présence de maisons à louer dans les villages voisins pour le candidat et sa famille.

Conditions de reprise

L'exploitant souhaite trouver un associé pour partager le travail et dégager du temps libre jusqu'en 2024 en créant un GAEC à deux associés. En 2025 l'exploitant pourra prendre la retraite et transmettre son outil de travail. Une période d'essai pourra s'organiser avec le stage de parrainage avant l'association en GAEC.

Prix de cession

Prix en cours d'estimation

Contact

Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Aline REY

05 65 73 77 77 - 05 65 73 79 18

aline.rey@aveyron.chambagri.fr



Publiée le 02 janvier 2019